

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Luriecq, du 18 mars 2019 à 13h30 au 18 avril 2019 à 12h inclus, soit pendant 31 jours consécutifs. Madame Claire-Lise PICHON, demeurant à SAINT ETIENNE (42100) a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Luriecq et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Luriecq (98 place de l'Eglise, 42380 LURIECQ)
 - Le lundi de 13h30 à 17h00 ;
 - Le mardi de 09h00 à 17h00 ;
 - Le mercredi de 08h00 à 12h00 ;
 - Le jeudi de 09h00 à 12h00 ;
 - Le vendredi de 12h30 à 19h ;
- Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)
 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ;
 - Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 ;
 - Le vendredi de 13h30 à 16h30 ;
- Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr>

La mairie de Luriecq est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse précitée.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>. Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : planification@loireforez.fr, en précisant bien l'enquête publique à laquelle le mail fait référence.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Luriecq pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- | | |
|---|--|
| - Le lundi 18 mars 2019 de 13h30 à 17h | - Le vendredi 5 avril 2019 de 14h à 19h |
| - Le vendredi 22 mars 2019 de 14h à 19h | - Le lundi 8 avril 2019 de 13h30 à 17h |
| - Le mercredi 27 mars 2019 de 8h à 12h | - Le vendredi 12 avril 2019 de 14h à 19h |
| - Le mardi 2 avril 2019 de 13h30 à 17h | - Le jeudi 18 avril 2019 de 9h à 12h |

Loire Forez agglomération a déposé une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale concernant la transformation du POS en PLU de Luriecq, en date du 15 octobre 2018. L'autorité environnementale dans sa décision en date du 15 janvier 2019 jointe au dossier d'enquête publique a indiqué que le plan local de la commune de Luriecq est soumis à évaluation environnementale.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation, se prononcera par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme de la commune de Luriecq. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation. A l'issue des 30 jours suivant l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Luriecq, à l'hôtel d'agglomération Loire Forez pendant un an, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr>. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Pour le Président, par délégation,

Le vice-président en charge de la planification, l'urbanisme et l'ADS

Eric LARDON